

Dossier suivi par :
DESNOE Martine

Tél : 02 99 29 75 46
email : martine.desnoe@st-
jacques.fr

Référence : DA 35281 22
M0060
Décision n° 2022.075

FRÉDÉRIQUE PILLET
4 Boulevard de Chézy
35000 RENNES

Le 22 Novembre 2022

RENONCIATION À L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

En réponse à la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée en mairie de SAINT JACQUES DE LA LANDE le 05/10/2022 relative au bien désigné ci-après :

Concernant : Bâti sur terrain propre
Adresse : Rue André Malraux à SAINT JACQUES DE LA LANDE
Références Cadastres : AV0187
Prix envisagé : 120000,00 €

La commune de SAINT JACQUES DE LA LANDE renonce à l'exercice du droit de préemption.

La Maire,

Marie DUCAMIN



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : /

Publié sur le site de la Ville le : 25/11/22

Par le service affaires générales

St-Jacques